

BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE

NATURE : Comité permanent du Sénat académique. Ch. 4, article 38 des *Statuts et règlements*.

ATTRIBUTIONS : Le Bureau de direction du Sénat académique (BDS) :

- a) veille à l'application des politiques et procédures du Sénat;
- b) dispose des affaires courantes dont il s'acquitte entre les réunions du Sénat;
- c) veille sur les travaux des comités permanents et spéciaux du Sénat;
- d) sanctionne les diplômés et dépose la liste des finissantes et finissants au Sénat; en cas de conflit sur la question de l'admissibilité à un diplôme, le BDS délègue à la secrétaire générale ou au secrétaire général, à la ou au registraire et à la vice-rectrice ou au vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales la tâche de statuer sur tout grief présenté par une personne étudiante;
- e) choisit les récipiendaires des médailles de la gouverneure générale ou du gouverneur général du Canada;
- f) examine les demandes de reconnaissance d'un diplôme;
- g) prépare le projet d'ordre du jour des réunions du Sénat;
- h) accomplit toute autre tâche que lui délègue le Sénat.

NOMBRE : 7 membres.

QUORUM : 4 membres.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 9 par année – aussi souvent que jugé nécessaire

DURÉE DU MANDAT : Sauf pour les représentantes ou les représentants des personnes étudiantes dont le mandat est d'un an, celui des membres nommés est de trois ans.
Nonobstant ce qui précède, le mandat d'une ou d'un membre se termine lorsqu'elle ou il perd sa qualité de sénatrice ou de sénateur.

LEADERSHIP : Présidence : rectrice et vice-chancelière ou recteur et vice-chancelier
Vice-présidence : à déterminer
Secrétaire : secrétaire générale

BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE (suite)

COMPOSITION	QUALITÉ	PÉRIODE D'EXERCICE
Prud'homme, Denis (T) ¹	Rectrice et vice-chancelière ou recteur et vice-chancelier	D'office 2020 07 à 2025 06
Castonguay, Lynne (T)	Secrétaire générale ou le secrétaire général (ou sa déléguée ou son délégué) en sa qualité de secrétaire d'office, avec voix consultative	D'office
Roy, Gilles (T)	La vice-rectrice ou le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	D'office 2024 07 à 2029 06
Albert, Hélène (T)	Membre du corps professoral, membre du Sénat (Moncton)	Élue par le Sénat 2021 08 à 2024 08
Coulibaly, Lacina	Membre du corps professoral, membre du Sénat (Edmundston)	Élu par le Sénat 2023 11 à 2026 06
Surette, Céline (T)	Membre du corps professoral, membre du Sénat (Shippagan)	Élue par le Sénat 2022 05 à 2024 06
Bourgoin, Francis (T)	Personne étudiante membre du Sénat	Élu par le Sénat 2024 05 à 2025 405

Note 1 : Le mandat d'une personne étudiante se termine lorsqu'elle perd sa qualité de personne étudiante à l'Université de Moncton. Afin d'assurer la continuité, toute personne membre dont la durée du mandat est écoulée peut demeurer en poste, jusqu'à la réunion suivante inclusivement, en attendant la nomination de sa successeure ou de son successeur.

Note 2 : Une personne étudiante qui a une moyenne inférieure à l'exigence minimale de maintien ou à l'exigence particulière de maintien de son programme, qui n'est plus inscrite à temps complet, qui quitte l'Université ou qui obtient son diplôme sans s'inscrire à un autre programme n'est plus admissible à siéger à un comité du Sénat.

¹ (T) indique que le mandat du membre est respecté et est transféré à la nouvelle composition du Comité.